

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 3 février 2020, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Lyne Vachon

MM Jacques Chabot  
Raymond Roy

M. Daniel Perron

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 02 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 20-02-031**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Reporter le point suivant :**

15.1. Adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale;

**Ajouter les points suivants :**

- 7.2. OH Lac Abitibi – Demande de contribution salariale;
- 11.1. Approbation du rapport annuel d'activité incendie 2019;
- 13.1 Achat d'une deuxième pompe doseuse sur l'installation en eaux usées;
- 14.5. Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste des personnes endettées pour taxes municipales;
- 14.6. Rémunérations payables lors d'une élection;
- 14.7. Demande d'aide financière au *Programme Emplois d'été Canada*;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 7.1. Fondation Brousseau-Dargis – Demande de commandite;
  - 7.2. OH Lac Abitibi – Demande de contribution salariale;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;

10. PÉRIODE DE QUESTIONS;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
  - 11.1. Approbation du rapport annuel d'activité incendie 2019;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
  - 13.1. Achat d'une deuxième pompe doseuse sur l'installation en eaux usées;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 14.1. Entente intermunicipale relative aux séances de formation et d'information de l'inspecteur municipal;
  - 14.2. Création d'un comité pour la réalisation de la mise à jour de la politique *Municipalité amie des Aînés* (MADA);
  - 14.3. Programme de subvention pour ombrière;
  - 14.4. Entente intermunicipale d'expertise;
  - 14.5. Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste des personnes endettées pour taxes municipales;
  - 14.6. Rémunérations payables lors d'une élection;
  - 14.7. Demande d'aide financière au Programme Emplois d'été Canada;
15. EMPLOYÉS;
  - 15.1. FQM Webinaire « *Médias sociaux – Arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation* » pour l'agente de bureau;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
  - 16.1. Adoption du Règlement n° 317 régissant les séances du conseil;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Dubois, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**Résolution n° 20-02-032**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Carole Dubois, soit accepté avec les modifications suivantes :

Au point 14.1 de l'ordre du jour « *OMH – Approbation du budget révisé 2019* », on aurait dû lire OH Lac Abitibi, et non OMH dans ce titre.

Au point 14.2 de l'ordre du jour « *OMH – Approbation du budget 2020* », on aurait dû lire OH Lac Abitibi, et non OMH dans ce titre.

À la résolution 20-01-009 OMH – *Approbation du budget révisé 2019*, on aurait dû lire OH Lac Abitibi, et non OMH dans le titre.

À la résolution 20-01-009 OMH – *Approbation du budget révisé 2019*, à la 2<sup>e</sup> ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe, on aurait dû lire OH Lac Abitibi et non OMH.

À la résolution 20-01-010 OMH – *Approbation du budget 2020*, on aurait dû lire OH Lac Abitibi, et non OMH dans le titre.

À la résolution 20-01-010 OMH – *Approbation du budget 2020*, à la 2<sup>e</sup> ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe, on aurait dû lire OH Lac Abitibi et non OMH.

***Les corrections seront effectuées directement dans le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.***

### **Résolution n° 20-02-033**

### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2020**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019 présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Carole Dubois, soit accepté tel que présenté

## **→ AFFAIRES EN DÉCOULANT**

La directrice générale Carole Dubois effectue un suivi concernant la demande d'aide financière qui avait eu lieu pour les rangs 8 & 9 Ouest dans le cadre du *Programme d'aide RIRL-2016-339* du *Ministère des Transports du Québec*.

La Municipalité avait reçu une communication en date du 3 juin 2019, annonçant que le *Ministère* ne pouvait répondre à notre demande d'aide financière au cours de l'année 2019-2020 puisque le *Ministère* avait reçu des demandes complètes et admissibles excédant les budgets disponibles, mais que la demande de la Municipalité demeure cependant active et lorsque les budgets seront disponibles le *Ministère* communiquera avec nous.

## **→ DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

### **SADC – Appui au maintien de transport Maheux en Abitibi-Ouest**

Madame Thérèse Grenier, directrice générale de la SADC, dépose au nom du président de la SADC d'Abitibi-Ouest, monsieur Jean-Louis Bédard, la copie de la lettre d'appui adressée au préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, monsieur Jaclin Bégin, concernant l'importance de maintenir le service terrestre de transport d'Autobus Maheux, pour le maintien du transport de passager et de messagerie (Expedit-Bus) pour la ligne Rouyn-Noranda / La Sarre.

### **Rapport d'inspection des pompes**

Le technicien monsieur Lucien Thériault de la firme XYLEM secteur Abitibi-Témiscamingue, dépose son rapport d'inspection des pompes Flygt des stations de pompage de la municipalité.

### **Lettre de félicitations d'un citoyen**

Monsieur Jasmin Cameron a envoyé un message via la page Facebook de la municipalité, un message de félicitations aux employés attirés au déneigement pour leur excellent travail cet hiver.

### **FQM – Mémoire sur le projet de loi 39**

Monsieur Jacques Demers, président de la FQM, dépose un mémoire sur le projet de loi 39 sur la réforme du mode de scrutin. La FQM est ouverte à des propositions et des changements visant à améliorer notre mode de scrutin, mais après une analyse qui a associé des centaines d'élus(es) de toutes les régions du Québec, force est de constater que le projet de loi actuel ne répond pas à ces conditions.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Groupe Image – Soutien pour les hommes

Ces rencontres de groupe permettent aux hommes de s'exprimer librement entre eux, sans jugement. Ils peuvent participer, sans obligation de prendre la parole. Les rencontres sont gratuites et ont lieu le soir de 19h à 21h. Différents thèmes sont proposés (jalousie, paternité, anxiété, les émotions, la sexualité, etc.), tout en laissant place aux discussions libres. Un intervenant du Groupe IMAGE est présent en tout temps et s'assure d'aider et de soutenir les hommes.

→ **URBANISME**     *Aucun dossier*

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

**Résolution n° 20-02-034**

**Fondation Brousseau-Dargis – Demande de commandite**

**ATTENDU** que la Fondation soutient le maillon de services directs à la clientèle ayant un problème de santé mentale;

**ATTENDU** que la Fondation soutient également certains projets associés au département Santé mentale du CISSSAT-Pavillon Malartic;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas de commandite à la *Fondation Brousseau-Dargis*, parce qu'aucune somme n'a été budgétée à cet effet.

**Résolution n° 20-02-035**

**OH Lac Abitibi – Demande de contribution salariale**

**ATTENDU** que le conseil d'administration ainsi que la direction de l'OH Lac Abitibi demande une contribution concernant le salaire de l'agente de bureau de l'OHLA qui travaille présentement six (6) heures par semaine;

**CONSIDÉRANT** que l'agente de bureau reçoit présentement un salaire de vingt dollars (20 \$) l'heure et en demande vingt-cinq (25 \$);

**CONSIDÉRANT** que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ne peut excéder un salaire de vingt et un dollars et cinquante cents (21.50 \$) l'heure;

**CONSIDÉRANT** que la différence de salaire à combler est de trois dollars et cinquante cents (3.50 \$) l'heure ;

**CONSIDÉRANT** que le manque à gagner serait réparti entre toutes les municipalités qui ont un HLM soit, La Sarre, Normétal, Palmarolle, Dupuy et La Reine;

**CONSIDÉRANT** que la participation de la Municipalité de Palmarolle serait de cent vingt dollars (120 \$) par année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas une contribution salariale à l'OH Lac Abitibi pour le salaire de l'agente de bureau pour un service professionnel pour un montant de cent vingt dollars (120 \$) annuellement, tel que présenté.

**QUE** le conseil autorise une augmentation de 2% au salaire actuel de l'employée.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 20-02-036**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 décembre 2019**

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**ATTENDU** que la directrice générale Carole Dubois affirme la véracité et l'exactitude du bloc facture et en recommande son approbation aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent soixante mille huit cent soixante-huit dollars et trente et un cents (160 868.31 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-sept mille huit cent quatre-vingt-onze dollars et quatre cents (37 891.04 \$);

**QUE** la liste des salaires versés au 31 décembre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-six mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et soixante-trois cents (26 194.63 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Dubois, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**

**Résolution n° 20-02-037**

**Approbation du rapport annuel d'activité incendie 2019**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité incendie 2019 tel que présenté par le directeur de la brigade des pompiers de Palmarolle, monsieur Réal Asselin.

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**     *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**

**Résolution n° 20-02-038**

**Achat d'une deuxième pompe doseuse sur l'installation en eaux usées**

**ATTENDU** qu'il y a toujours deux pompes qui fonctionnent en alternance sur l'installation de pompage des eaux usées, mais que l'une d'elles est brisée;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'avoir une deuxième pompe doseuse sur cette installation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe doseuse de 150 PSI au coût de trois mille deux cent quatre-vingt-six dollars et soixante et onze cents (3 286.71 \$) incluant les taxes applicables.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 20-02-039**

**Entente intermunicipale relative aux séances de formation et d'information de l'inspecteur municipal**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte de se joindre aux municipalités de Poularies, Gallichan, Clerval Roquemaure et Rapide-Danseur et de signer l'entente intermunicipale concernant les séances de formations et d'informations ainsi que l'adhésion à la COMBEQ, pour l'inspecteur municipal Jean-Guy Hébert pour lequel la

municipalité de Palmarolle utilise les services avec les autres municipalités susmentionnées.

**Résolution n° 20-02-040**

**Création d'un comité pour la réalisation de la mise à jour de la politique *Municipalité amie des Aînés (MADA)***

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle doit mettre à jour sa politique *Municipalité amie des Aînés (MADA)*;

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle désire intégrer à la démarche de mise à jour, la *Politique familiale municipale (PFM)*, le programme d'accréditation *Municipalité amie des Enfants (MAE)* et les *Saines habitudes de vie (SHV)*;

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle doit créer un comité responsable de la mise à jour de ces politiques;

**POUR CES RAISONS,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la création d'un Comité et mandate les personnes suivantes et les assigne à des dossiers en particulier comme suit :

M<sup>me</sup> Lyne Vachon .....Responsable des questions famille (RQF) et de la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*;

M<sup>me</sup> Véronique Hince.....Chargée de projet;

M<sup>me</sup> Aline Bégin.....Représentante des *Aînés*;

M<sup>me</sup> Véronique Aubin.....Représentante des 0 – 5 ans;

M<sup>me</sup> Claudie Morin .....Représentante des 12 – 35 ans;

M<sup>me</sup> Valérie Dionne.....Représentante *Famille et Milieu scolaire*;

M. Marc Tanguay .....Représentant *Famille et Aînés*;

M. Jérôme Lebel .....Représentant *Famille et Milieu scolaire*;

M. Julien Aubin.....Représentant *Famille*;

M<sup>me</sup> Carole Dubois .....Administratrice de la démarche des mises à jour de la *Politique familiale municipale (PFM)*, du programme d'accréditation *Municipalité amie des Enfants (MAE)* et de la politique des *Saines habitudes de vie (SHV)*;

**Résolution n° 20-02-041**

**Programme de subvention pour ombrières**

**ATTENDU** que l'*Association canadienne de dermatologie (ACD)*, offre une subvention pouvant atteindre 18 000 \$ pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes sur des terrains de jeux ou de sport, des parcs, des pavillons extérieurs, des bancs, des aires de repos ou de repas et des espaces récréatifs;

**ATTENDU** que le programme a pour objet de favoriser la création de milieux extérieurs sécuritaires de protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil;

**ATTENDU** que l'installation d'ombrières à divers endroits à Palmarolle pourrait s'inscrire dans :

- La *Politique familiale municipale (PFM)*;
- La démarche des *Saines habitudes de vie (SHV)*;
- La démarche *Municipalité amie des Aînés (MADA)*;
- La démarche *Municipalité amie des Enfants (MAE)*;

**POUR CES RAISONS,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Dubois, à faire la demande de subvention à l'Association canadienne de dermatologie (ACD) pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes pour la Municipalité de Palmarolle.

**Résolution n° 20-02-042**

**Entente intermunicipale d'expertise**

**ATTENDU** que la Municipalité fait partie d'une étude de possibilité de regroupement de services municipaux pour les municipalités de La Sarre, Macamic, Palmarolle, Dupuy et La Reine. Le nom utilisé pour ce regroupement de services est « *Entente intermunicipale d'expertise* »;

**ATTENDU** que les types d'ententes intermunicipales approuvées par le MAMH sont la fourniture de services, la délégation de compétences et la régie intermunicipale. Le type d'entente retenu pour l'étude en cours est la « fourniture de services »;

**ATTENDU** que l'étude porte initialement sur le service de traitement des eaux, sans s'y limiter. Les Municipalités de La Sarre et Macamic seraient des fournisseurs de services. Leurs employés respectifs travailleraient ensemble afin d'assurer le service pour toutes les municipalités parties prenantes à l'entente;

**ATTENDU** qu'un service de coaching externe serait utilisé à court terme afin d'aider les deux surintendants à assurer la gestion du service. Le coût de ce service serait réparti à parts égales entre les municipalités;

**ATTENDU** que des frais fixes doivent être calculés afin de tenir compte des coûts pris en charge par la Ville de La Sarre, qui serait la Ville gestionnaire de l'entente, et la Ville de Macamic qui est un fournisseur de services. Ces frais fixes seraient répartis à parts égales entre les municipalités;

**ATTENDU** qu'un comité intermunicipal devra être formé (un membre par municipalité) afin d'assurer la gestion globale de l'entente;

**ATTENDU** que plusieurs discussions et scénarios de coûts ont été faits et que les scénarios retenus présentent la fourchette de coûts suivants :

- Hypothèse d'embauche d'un employé à temps plein (40 heures); Répartition des heures de l'employé engagé au coût moyen des 5 employés :

	<b>Macamic</b>	<b>La Sarre</b>	<b>La Reine</b>	<b>Dupuy</b>	<b>Palmarolle</b>	<b>Total</b>
Heures totales horaire des employés	75	80	0	0	0	155
Heures d'utilisation du nouvel employé en eaux	1	6	11	11	11	40
Coaching	5 460,00	5 460,00	5 460,00	5 460,00	5 460,00	<b>27 300,00</b>
Employés actuels	170 719,34	192 347,15				<b>363 066,49</b>
Taux horaires utilisés (moyenne de chaque ville)	43,77	46,24				
Employé supplémentaire en eaux	2 299,55	13 797,30	25 295,04	25 295,04	25 295,04	<b>91 981,97</b>
Taux horaires utilisés (taux moyen de tous les employés)	44,22	44,22	44,22	44,22	44,22	
Frais de gestion de l'entente 5 %	4 550,48	4 550,48	4 550,48	4 550,48	4 550,48	<b>22 752,42</b>
<b>Total</b>	<b>183 029,37</b>	<b>216 154,93</b>	<b>35 305,53</b>	<b>35 305,53</b>	<b>35 305,53</b>	<b>505 100,88</b>
Coûts actuels	(170 719,34)	(192 347,15)	(7 800,00)	(7 173,40)	(15 000,00)	<b>(393 039,89)</b>
Partage des frais gestion par employé	(9 100,97)	(13 651,45)				<b>(22 752,42)</b>
Perte de revenus contrat Palmarolle	15 000,00					<b>15 000,00</b>
<b>Coûts additionnels-Année 1</b>	<b>18 209,06</b>	<b>10 156,33</b>	<b>27 505,53</b>	<b>28 132,13</b>	<b>20 305,53</b>	<b>104 308,57</b>
<b>Coûts additionnels-Année 2</b>	<b>12 749,06</b>	<b>4 696,33</b>	<b>22 045,53</b>	<b>22 672,13</b>	<b>14 845,53</b>	<b>77 008,57</b>



- Hypothèse sans embauche - ajout de 5 heures d'un employé de Macamic et 10 heures pour les employés de La Sarre :

	Macamic	La Sarre	La Reine	Dupuy	Palmarolle	Total
Heures travaillées	70	70	5	5	5	155
Taux horaire utilisé	43,77	46,24	44,22	44,22	44,22	
Coaching	5 460	5 460	5 460	5 460	5 460	27 300
Techniciens en eau actuels(taux d'utilisation actuel)	159 338	168 304				327 642
Techniciens en eau - heures avec le Centre d'expertise			11 498	11 498	11 498	34 493
Frais de gestion de l'entente	3 621	3 621	3 621	3 621	3 621	18 107
Total	168 419	177 385	20 579	20 579	20 579	407 542
Coûts actuels	(170 719)	(192 347)	(7 800)	(7 173)	(15 000)	(393 040)
Partage des frais de gestion par employé géré	(9 053)	(9 053)				(18 107)
Perte de revenus contrat Palmarolle	15 000					15 000
<b>Couts additionnels - Année 1</b>	<b>3 647</b>	<b>(24 015)</b>	<b>12 779</b>	<b>13 406</b>	<b>5 579</b>	<b>11 395</b>
<b>Couts additionnels - Année 2</b>	<b>(1 813)</b>	<b>(29 475)</b>	<b>7 319</b>	<b>7 946</b>	<b>119</b>	<b>(15 905)</b>

**ATTENDU** qu'afin de tester l'entente intermunicipale d'expertise, l'hypothèse sans embauche permet de s'assurer du bon fonctionnement de l'entente, sans avoir le risque et les coûts reliés à l'embauche d'une ressource;

**ATTENDU** que le nombre d'heures utilisées pour le calcul des coûts ne limite pas l'utilisation des municipalités. Les heures seront ajustées à la réalité (selon la demande et la disponibilité) afin d'assurer un service adéquat pour toutes les municipalités;

**ATTENDU** les coûts présentés dans les tableaux ci-haut correspondent à des estimations. Ces montants devront être ajustés à la réalité à chaque fin d'année minimalement, et à un délai plus rapproché prévu dans l'entente si désiré par les parties prenantes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**De ne pas approuver** les coûts présentés ci-haut, mais de poursuivre l'étude de possibilité de regroupement de services.

**Résolution n° 20-02-043**

**Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste des personnes endettées pour taxes municipales**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Dubois, à envoyer à la MRCAO la liste des personnes endettées pour taxes municipales.

**QUE** le conseil municipal décrète qu'en date du 31 décembre 2019, les contribuables qui n'auront pas encore acquitté leurs versements dus au 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ou avant, soient mis sur la liste des personnes endettées pour taxes municipales pour que la MRCAO entreprenne la procédure de « Vente pour non-paiement de taxes ».

**Résolution n° 20-02-044**

**Rémunérations payables lors d'une élection**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte de rémunérer le personnel électoral comme stipulé

dans la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, au *Règlement E-2.2, r.2*, à la Section I, aux articles 1,2, 5, 7.1, 7.2, et 7.3.

**Résolution n° 20-02-045**

**Demande d'aide financière au Programme Emplois d'été Canada**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise (n'autorise pas) la directrice générale Carole Dubois, à faire une demande d'aide financière au Gouvernement du Canada dans le cadre du *Programme Emplois d'été Canada*.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 20-02-046**

**FQM Webinaire « Médias sociaux – Arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation » pour l'agente de bureau**

**ATTENDU**

que le Webinaire « Médias sociaux – Arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation » a pour objectifs :

- Comprendre les principales plateformes médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn);
- Concevoir une stratégie de contenu ainsi qu'un calendrier éditorial;
- Établir un plan d'intervention dans la gestion des commentaires;

**CONSIDÉRANT**

que c'est l'agente de bureau Marthe Robineau qui gère le site Internet ainsi que la page Facebook de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'agente de bureau Marthe Robineau à assister au Webinaire de la FQM « Médias sociaux – Arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation », d'une durée de 1 h 30, et autorise également la conseillère Lyne Vachon et l'agente de bureau secteur aréna, Véronique Hince à assister à ce Webinaire, au coût de soixante dollars (60 \$) plus les taxes applicables pour chaque inscription.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été énoncé

**Résolution n° 20-02-047**

**Adoption du Règlement n° 317 régissant les séances du conseil**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal adopte le *Règlement n° 317 régissant les séances du conseil*, tel que présenté.

→ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 20-02-048**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 21 heures et 21 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Dubois  
Directrice générale, secrétaire-trésorière